

# Le Rufféen

CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 juin 2022

2

CONSEIL MUNICIPAL  
BON A SAVOIR

3

VIE COMMUNALE

4-5-6

## Editorial : Gérard GREFFE

Avec les vacances qui approchent, ce mois de juin a été particulièrement intense et riche en réunions, rendez-vous, rencontres de toutes sortes comme si l'on voulait "soldier tous les comptes" avant de prendre quelques jours de repos toujours bien mérités. Ces quelques pages de votre journal ont juste suffi pour en rendre compte et vous trouverez ainsi l'évocation de la kermesse des écoles, moment fort de cette fin d'année scolaire chargée de souvenirs, des fêtes des voisins qui se multiplient tous les week-ends avec l'installation du beau temps, mais aussi de l'inauguration officielle de notre boulangerie et également celle de la résidence sénior "Ages et Vie", dans le lotissement du clos de la Lauve, qui affiche complet depuis la mi-mai.

Autant d'occasions de partager des moments de convivialité et d'échanger avec ceux qui nous entourent dans ces circonstances, après en avoir été durement privés ces deux dernières années.

Un évènement d'une autre nature est intervenu dans notre village en cette fin juin.

S'il est passé inaperçu de la plupart d'entre vous c'est qu'il n'est pas particulièrement "grand public", même si son impact sur notre quotidien peut avoir des conséquences bénéfiques.

Je veux parler de la séance d'information qui s'est tenue dans la salle du foyer rural à l'instigation des services départementaux du ministère de la Justice. Destinée notamment aux élus locaux et responsables des administrations de l'état, elle avait pour thème le travail d'intérêt général (TIG), qui permet aux petits délinquants d'effectuer la peine qui leur a été infligée sous forme de travail au profit d'une collectivité, d'une association, d'un service public etc...

L'intérêt de cette formule est double, puisqu'elle évite au condamné une incarcération dont on sait qu'elle est trop souvent synonyme de récurrence, mais elle lui permet aussi une resocialisation au contact du monde du travail dans lequel il devra effectuer un total d'heures non rémunérées pour s'acquitter de sa condamnation.

Notre commune s'est impliquée dans ce dispositif depuis 2016 et nous avons reçu à ce jour, sans le moindre échec, 17 "tigistes", pour des condamnations allant de 10 à 200 heures de travail, que nous employons en complément et en soutien de nos agents techniques. A ce titre, nous faisons référence dans le département, ce qui explique le choix de l'administration de la Justice pour la tenue de cette réunion dans notre commune.

Ce dispositif qui, bien au delà de Ruffey, a fait ses preuves sur l'ensemble du territoire national s'étend maintenant à de nombreuses collectivités et services publics, y compris ceux de la police, de la gendarmerie, ou des sapeurs-pompier. Le caractère éducatif de ces condamnations revêt alors, avec ses services, tout son intérêt !

Notre sentiment d'avoir fait avancer les choses est encore plus grand lorsque, à l'issue de l'exécution de leur peine dans notre village, certains d'entre eux nous confient : " J' ai pas perdu mon temps ici...J'ai appris à souder...à poser du carrelage..à élaguer un arbre etc..."

Quelques-uns reviennent nous voir pour le plaisir, d'autres cherchent à postuler pour un emploi communal découvert à cette occasion. Les statistiques des services compétents soulignent aussi que les cas de récurrence des "tigistes" sont trois fois moins importants que pour les condamnés classiques. Autant de raisons de dire à notre tour ; "J'ai pas perdu mon temps !"

**ENEDIS nous informe d'une coupure de courant pour travaux prévue le jeudi 7 juillet de 8h à 11h sur le hameau de Travoisy.**

Par mesure de précaution, pour protéger au mieux vos appareils sensibles, il est recommandé de les débrancher avant l'heure prévue de coupure et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

Nous Contacter



Mairie de Ruffey-Lès-Beaune  
2 rue du Pont  
21200 RUFFEY LES BEAUNE  
leruffeen@orange.fr

# CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil municipal du 7 juin 2022

Excusé : M. Cyril VACHON a donné pouvoir à M. Philippe WEMMERT.

M. Sébastien FOL a donné pouvoir à M. Arnaud TARTARIN

Secrétaire de séance : Mme Magali GODARD

### ORDRE DU JOUR

#### 1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité.

#### 2./COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire rend compte de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M. Pierrick BOULEY et Mme Julie GROFFIER d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « 10, rue du pont » au profit de Mme Josette OLIVIER.

Le conseil municipal donne acte au maire de cette décision.

#### 3 / TRAVAUX RUE CHARLES BRETON : Avenant – Paiement

Le maire rappelle qu'un courrier avait été adressé à la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud pour solliciter une aide financière. La Communauté d'Agglomération refuse une quelconque participation, attendu qu'elle a dû prendre à sa charge des travaux de remise en état du réseau pluvial et certains éléments du réseau d'eau potable.

Le maire présente ensuite une modification du lot 1 « voirie » du marché pour un montant de – 3 873,03 € HT, soit – 4 647,64 € TTC, portant ainsi le montant à 66 449,77 € TTC (au lieu de 71 097,41 € TTC initial). Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette modification et donne tous pouvoirs au maire pour la signer.

Il présente ensuite une synthèse du coût de ces travaux, lesquels s'élèvent en totalité à 169 000 € TTC, desquels il faut déduire des subventions pour 40 500 € environ, ce qui laisse à la charge de la commune 128 000 € TTC environ.

#### 4 / FONDS DE CONCOURS SICECO pour lotissement « le clos de la Lauve »

Notre dossier a été réexaminé et retenu pour une aide du SICECO lors de la commission « Équipements électriques communaux » réunie le 12 mai.

Le montant restant à la charge de la commune passe à 9 582,80 €, au lieu de 13 610,60 € initialement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

demande au SICECO la réalisation de l'extension EP pour le lotissement « le clos de la Lauve » suivant devis estimatif n°2, annulant et remplaçant le devis n°1,

donne tous pouvoirs au maire pour signer ce devis modificatif,

accepte de financer par fonds de concours la contribution appelée par le SICECO.

#### 5 / FORMALITE DE PUBLICITE DES ACTES POUR LES COMMUNES de moins de 3 500 habitants

Le maire rappelle que les actes pris par les communes (délibérations,

décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou notification) et après transmission au contrôle de légalité.

Dès le 1er juillet, pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Considérant que le conseil municipal est diffusé en intégralité dans le journal mensuel « Le Rufféen » et sur le site internet de la commune, le maire propose au conseil municipal de :

- supprimer la publicité par affichage sur les panneaux informatifs de la commune,
- maintenir la publication papier dans le journal mensuel « Le Rufféen »,
- maintenir la publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

#### 6 / FIXATION DU PRIX DU REPAS DU 13 JUILLET

Jusqu'en 2019, la commune a organisé une soirée le 13 juillet pour la fête nationale, sous forme de repas, feu d'artifice et soirée dansante.

Après l'interruption due à la pandémie, et comme il a été décidé de reconduire cette formule dès cette année, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant du repas à 16 € par personne à partir de 12 ans dans l'année 2022. Le menu « enfant » sera facturé 9 € par personne.

#### 7 / INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Le maire fait le point :

\* Sur le devis pour la pose d'un portail à l'atelier communal. Suite à la demande faite par le maire lors du dernier conseil municipal, M. Arnaud TARTARIN et Mme Aurore CRETIN ont contacté l'entreprise Espaces Verts Claude MONNOT à Meursanges, laquelle a fourni un devis pour la mise en place d'une clôture et pour la pose d'un portail simple type industriel avec passage de 7 m pour un total de 10 926,44 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ce devis.

\* Sur la demande des responsables du club de football de Ruffey-Lès-Beaune d'une participation financière pour la réfection du terrain d'entraînement stabilisé. Un devis a été demandé à l'entreprise SOTREN, spécialisée en la matière, qui s'élève à 7 809 € TTC.

Après étude et échanges, le conseil municipal accepte de participer financièrement à cette réfection, sous réserve que ce terrain soit fermé, afin d'éviter qu'il ne serve de parking. La mairie étudiera également les subventionnements possibles.

\* Sur l'avancement des travaux de finition des bordures de trottoirs, pavés, espaces de retournement du lotissement « le clos de la Lauve ».

\* Sur la prestation proposée le samedi 25 juin 2022 par Artkaravane sur le thème de la musique.

\* Sur le concours Christian MYON sur la sécurité routière auquel la commune va participer avec le CMJ.

\* Sur la visite par le maire d'une usine de méthanisation à côté de Montargis, initiée par Engie bio. Cette visite a été organisée par la Communauté d'Agglomération qui souhaiterait l'implantation d'une

## CONSEIL MUNICIPAL / BON A SAVOIR

telle structure à proximité de Beaune. Le maire est totalement défavorable à ce que cela se passe sur notre commune, compte-tenu des nuisances olfactives et du peu de retombées économiques que cela engendrerait.

\* Sur le recrutement de Mme Carine LAVAL, habitante de Ruffey-Lès-Beaune, afin de remplacer Mme Caroline BACHELET, gestionnaire de l'agence postale communale, à compter du 20 juin prochain, durant son congé maternité.

Le maire laisse ensuite la parole aux conseillers municipaux..

Mme Aurore CRETIN souhaiterait que l'entretien en face de la rue des

Vieux sur le triangle appartenant à la commune soit repris afin d'éviter les accidents par manque de visibilité.

M. Arnaud TARTARIN revient sur l'état des différents chemins piétons, dans le bourg et dans les hameaux, et demande au deuxième adjoint de rapidement intervenir.

La date du prochain conseil municipal est fixé au 5 juillet

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22 heures.

### **Restriction des usages de l'eau, en date du 13 juin 2022, s'appliquant aux particuliers sur le département de la Côte-d'Or**

Depuis le 13 juin 2022, par arrêté préfectoral, l'arrosage des pelouses, des jardins potagers, des massifs fleuris et des plantes en pot, est interdit entre 11H et 18H.

Le remplissage pour les piscines privées et bains à remous de plus d'1 m<sup>3</sup> est interdit sauf la remise à niveau et la première mise en eau, après accord du gestionnaire du réseau AEP.

Le lavage de véhicules chez les particuliers est également interdit à titre privé à domicile, ainsi que le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées.

### **Publicité des actes administratifs**

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 ont réformé les règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales. Cette publicité qui déclenche leur entrée en vigueur, pourra désormais être assurée sous forme électronique exclusivement.

Jusqu'à présent, ces actes obligatoirement être portés à la connaissance du public à minima par voie d'affichage.

Désormais, dans les communes de moins de 3 500 habitants, les actes pourront être soit affichés, soit publiés sur papier, soit publiés sous forme électronique, sur décision du conseil municipal.

Alors qu'il était jusqu'à présent obligatoire d'afficher, sous un délai d'une semaine, en mairie et sur le site internet de la commune « le compte-rendu de la séance du conseil municipal », cette obligation ne s'appliquera plus, l'été prochain, qu'à « la liste des délibérations examinées par le conseil municipal ».

L'ordonnance du 7 octobre 2021 (art. 1) fixe le contenu des procès-verbaux des séances (article L. 2121-15 du CGCT). Le nom des votants et le sens de leur vote y sont mentionnés. L'article 2 prévoit la signature des délibérations inscrites dans le registre par le maire et par le ou les secrétaires de séance (art. L. 2121-23 du CGCT).

À défaut de délibération avant le 1er juillet, la publication sous forme électronique sera applicable. Comme vous pouvez le lire dans le compte-rendu de conseil du 7 juin dernier, figurant dans le présent Rufféen, notre conseil municipal a décidé de supprimer la publicité par affichage sur les panneaux informatifs de la commune, de maintenir la publication papier dans le journal mensuel « Le Rufféen », de maintenir la publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

### **Les cyclistes recrutent !!**

Afin que l'activité vélo du foyer rural puisse continuer, son responsable recherche des participants.

Les sorties se déroulent principalement le dimanche, départ devant la mairie à 9h.

Tous les niveaux sont acceptés, même débutants et les parcours se feront en fonction des participants.

Pour plus de renseignements, contactez Lionel au 06.73.86.32.03.



# VIE COMMUNALE

## Des nouvelles du conseil municipal des jeunes



L'exposition sur les énergies renouvelables animée par les jeunes du CMJ a eu lieu le 30 avril dernier et ils se sont montrés très motivés et convaincus par leur action de sensibilisation. Au préalable, les jeunes s'étaient donnés plusieurs rendez-vous afin de présenter une animation de qualité sur ce sujet d'actualité.



Je tenais, par ce biais, à les remercier très chaleureusement pour leur implication à mener ce projet éco-citoyen, ainsi que les visiteurs qui, par leur démarche, ont soutenu l'engagement de nos jeunes.

Par la suite, le Conseil Municipal des Jeunes a participé le 8 mai à la commémoration de la fin de la deuxième guerre mondiale et actuellement, ils préparent le concours Christian Myon en élaborant un nouveau projet de sensibilisation à la sécurité routière. Ils vous tiendront informés prochainement de son avancée.

Nolwenn Beroujon, conseillère municipale en charge du CMJ

**Note de la rédaction:** Pour info, le projet du CMJ pour le concours de sécurité routière Christian Myon vient d'être retenu par le Conseil Départemental. Il sera présenté devant le jury le 5 juillet, et mis en oeuvre, sur le terrain, à Ruffey, le 17 septembre prochain. Plus d'explication dans le Rufféen de juillet !

## Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

Le conseil municipal des jeunes au monument aux morts et au cimetière communal



Mairie : Tél : 03 80 26 61 96

@ : [mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr](mailto:mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr)

<http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

Maire : 06 37 61 82 81

[mairie@mairie-ruffeylesbeaune.fr](mailto:mairie@mairie-ruffeylesbeaune.fr)

1er adjoint : 06 38 10 30 41

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

3ème adjoint : 06.22.31.14.33

### Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15H/19H

Mardi, mercredi, jeudi 15H/17H

Vendredi 11H/12H

### Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9H/13H

Mercredi 9H-13H/14H-18H

Téléphone : 03 80 26 00 53

### Maison France Services

Lundi : 14h-19h

Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 -80-24-26-63

[ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr](mailto:ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr)

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

# VIE COMMUNALE

## Kermesse du pôle scolaire Ruffey/Vignoles

Vendredi 24 juin, à l'initiative de l'association des parents d'élèves, notre pôle scolaire organisait sa traditionnelle kermesse de fin d'année.

Elle s'est tenue cette fois-ci à Vignoles dans les cours de récréation des classes élémentaires et du périscolaire.

Les enfants et leurs parents ont répondu nombreux à cette invitation et, sous un beau soleil, ils ont participé aux animations diverses et variées qui leur étaient proposées.

Bien sûr, on pouvait se nourrir sur place, et, dans de si bonnes conditions, la soirée s'est poursuivie très tard, à la satisfaction des participants et des organisateurs qui méritent nos félicitations pour cette belle réussite.

Passez de bonnes vacances et rendez-vous à la rentrée.



## Inauguration de la boulangerie pâtisserie « Sabores »

Les amis, clients et connaissances étaient venus nombreux le 17 juin dernier, à l'invitation de Valéria Moyano pour l'inauguration officielle de sa boulangerie, ouverte depuis le mois de mars au cœur de notre village. Il faisait beau, et c'est sous le soleil que Valéria faisait visiter les lieux aux plus curieux, pendant qu'à l'extérieur, la place était à la dégustation des spécialités proposées par notre pâtissière. Depuis maintenant 4 mois, ce commerce de proximité a trouvé sa place dans notre village et sa notoriété s'étend aux villages alentours. La qualité des produits proposés y est pour beaucoup, mais l'accueil de Valéria est aussi un atout supplémentaire. Maintenant que le rythme est pris en boulangerie, c'est sur la partie traiteur qu'elle va porter son effort et, sous peu, elle vous proposera une carte qui, n'en doutons pas, satisfera le plus grand nombre.

## Inauguration de la résidence seniors « Ages et vie »

Le 21 juin, traditionnellement, c'est la fête de la musique. Cette année, notre commune a vécu un événement supplémentaire qui, lui aussi, fera date dans la vie de notre village. Il s'agit en effet de l'inauguration officielle de la résidence pour personnes âgées « Ages et Vie » ouverte au lotissement du clos de la Lauve depuis le mois de janvier. Depuis cette date, petit à petit les colocataires ont rejoint le site qui compte maintenant 16 occupants, ce qui signifie qu'il est complet. Tout ce monde partage ce nouveau mode de vie dans un environnement moderne et sécurisant qui n'offre que des avantages à nos aînés. L'équipe d'encadrement, sous la responsabilité de Mme Lorette, s'active autour d'eux et veille en permanence à leur bien-être.

C'est ce qu'on pu constater les nombreux invités présents, familles, amis, voisins, et élus locaux qui se sont montrés très intéressés par ce dispositif innovant. Notons que parmi les colocataires figurent trois Rufféen(ne)s dont nos deux doyens, Mme Deschamps et M. Raymond Radreau qui se sont adaptés avec aisance à leur nouvel environnement.

Nous leur souhaitons, ainsi qu'aux autres hôtes de la maison, de profiter longtemps de ce cadre de vie si accueillant.



# VIE COMMUNALE

## BIBLIOTHEQUE DU FOYER RURAL RUFFEY LES BEAUNE



**MARDI 26 JUILLET**  
**L'HEURE DU CONTE AU VERT**  
**sur l'aire de jeux de Varennes**  
**à 10h30**  
**animation gratuite pour tous**  
(annulation en cas de mauvais temps)

### Bibliothèque

#### Les horaires d'été:

La bibliothèque sera ouverte au public le 26 juillet et le 16 août de 17H00 à 18H30.

Elle reprendra son activité normale à partir du mardi 6 septembre...

Bonnes vacances et bonnes lectures de vacances !

### Services communaux

#### Horaires d'été et dates de fermeture

#### Mairie :

Horaires habituels jusqu'au 13 juillet

Fermeture le vendredi 15 juillet

Horaires d'été : du lundi 18 juillet au vendredi 12 août inclus. Pendant cette période, les heures d'ouverture au public sont les suivantes : lundi de 15h à 19h , mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 14h.

Fermeture pour congés annuels du 16 au 31 août inclus.

Agence Postale : Fermeture du 23 juillet inclus au 7 août puis du 16 au 20 août inclus.

Maison France Services : Fermeture du 8 juillet inclus au 24 juillet inclus

### Information du Foyer Rural

Contraints par les conditions météorologiques d'annuler le vide-grenier initialement prévu le 26 juin, nous avons le plaisir de vous annoncer qu'il aura lieu dimanche 10 juillet.

Nous sommes désolés des désagréments occasionnés par cette annulation.

Nous espérons malgré tout vous retrouver nombreux. Notre buvette proposera, en plus des sandwiches habituels, de délicieuses andouillettes accompagnées d'une sauce à la crème, concoctées avec amour par notre équipe. N'oubliez pas que vous pourrez clore le repas par des desserts "maison".

Le Conseil d'Administration du Foyer

### Fête de la rue des viaux

Après 2 années de restriction, les habitants de la rue des viaux ont remis le couvert !

C'est au N°47 qu'ils se sont réunis pour cette belle et chaude journée du 11 juin. Chacun ayant apporté un met de sa confection pour le faire déguster aux autres. Au menu de la journée, de beaux moments de discussions, de



jeux, de partages et de brassage intergénérationnel.

Une belle occasion de se poser et de prendre le temps d'échanger avec les rufféens de la rue. Tous sont d'accord pour renouveler ce beau moment l'an prochain !